

Casablanca, le 08/08/2018

## **NOTE D'INFORMATION**

### **Procédures de contrôle médical**

Chères adhérentes, chers adhérents,

Ceci est pour vous sensibiliser sur l'importance des procédures de contrôle médical mises en place au sein de notre mutuelle.

Ces procédures, imposées par les dispositions réglementaires et statutaires régissant les sociétés mutualistes, ont pour objectif de garantir :

- Une couverture médicale équitable entre tous les adhérents,
- Une protection de l'adhérent face aux prestataires, quant à la qualité des soins prodigués et leurs conformités aux prescriptions,
- Le bien-fondé de la prescription médicale,
- Le respect de l'application du coefficient d'utilité médicale par les médecins prescripteurs,
- La lutte contre les prestations fictives, les facturations frauduleuses et les actes inutiles.

La stabilité de notre régime mutualiste est basée sur la maîtrise des dépenses de notre mutuelle. La collaboration de chacun de nous aux procédures de contrôle médical traduit notre volonté commune de pérenniser, pour de très longues années encore, la couverture médicale et sociale offerte par notre mutuelle.

Aussi notre mutuelle a engagé un plan ambitieux de développement qui a pour objectif d'améliorer la qualité des prestations rendues et d'augmenter les bases de remboursements. Ce plan ne peut se faire sans la participation de tout un chacun à l'effort de rationalisation et de contrôle des dépenses de notre mutuelle.

*Notre mutuelle appartient à chacun de nous et il appartient à nous tous de la préserver.*

MUPRAS